

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DEVE 37 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la société Plaine Commune Energie, 1, rue du Maréchal Lyautey à Saint-Denis (93).

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, Livre V, Titre 1^{er} relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment ses articles R.512-6, R.512-8 et R.512-20 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'émettre un avis sur la demande d'autorisation formulée par la société Plaine Commune Energie pour l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 14 mars 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 15 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris émet un avis favorable à la demande formulée par Madame Aurélie LEHERICY, Directeur Général de la société Plaine Commune Energie, pour l'autorisation d'exploiter des installations de combustion au sein de la chaufferie "Fort de l'Est", située 1 rue du Maréchal Lyautey à Saint-Denis (93).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est invitée à communiquer la présente délibération à Monsieur le Préfet de Police de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO